

OBJET : VŒU DE LA MAJORITE MUNICIPALE « POUR UN AVENIR PUBLIC DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE CORBEIL-ESSONNES ET DE GRAND PARIS SUD »

Le conseil municipal,

Vu le vœu de la majorité municipale « pour un avenir public de l'eau sur le territoire de Corbeil-Essonnes et de Grand Paris Sud »,

« La problématique de la gestion du service public d'eau potable est aujourd'hui au cœur de très nombreux enjeux politiques, financiers, environnementaux et juridiques. Face à une prise de conscience collective du caractère vital de l'eau et d'une nécessaire reconnaissance d'un droit à l'eau, les élus locaux sont amenés à faire le choix d'une gestion permettant d'assurer un service efficace et de qualité sous leur contrôle et leur responsabilité.

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la gestion déléguée du service public d'eau potable se trouve dans une phase de crise et un mouvement vers la « remunicipalisation » de ce dernier peut être identifié en France.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme » (ONU -2010), objectif de développement durable n° 6 : garantissant l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurant une gestion durable des ressources en eau.

L'eau est un bien commun de l'humanité qui ne peut être sujet à une quelconque marchandisation privée alors que 2 milliards d'êtres humains vivent en situation de stress hydrique en 2019. Si la recherche d'une meilleure gestion de l'eau peut constituer l'un des objectifs des entreprises privées, le principal reste néanmoins la recherche de profits.

Actuellement 80 % des usagers français regroupés dans 60 % des communes sont alimentés par 3 multinationales pratiquant des prix supérieurs de 20 à 44 % dans les communes qui ont délégué leur service d'eau et d'assainissement au secteur privé (Source : Fondation Danielle MITTERAND).

Le 18 décembre 2018, à l'initiative de quatre associations (Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et Oxfam France), et au nom de l'intérêt général, plus de deux millions de citoyens français, ont signé la pétition pour annoncer la volonté d'attaquer l'État français en justice pour inaction climatique.

Les multinationales « Veolia ex-Vivendi », « Suez-Lyonnaise des Eaux » et « Saur » ont fait l'objet d'un avis défavorable du Conseil de la concurrence de 2005 et de la Répression des Fraudes le 11 juillet 2002 démontrant leurs intérêts communs contraires à ceux des usagers.

L'Observatoire des multinationales et le Transnational Institute ont listé plus de 835 cas de "remunicipalisation" de services, répertoriés à travers 1600 villes et 45 pays.

Des collectivités avec différentes sensibilités politiques, comme Grenoble, Paris, Montpellier, Nice, Lille, Brest, Rennes, Strasbourg ont déjà engagé un processus volontariste de remunicipalisation du secteur de l'eau.

Le contrat de délégation de service public conclu le 31 décembre 2006 avec la Société des Eaux de l'Essonne (S.E.E.), devenue l'entreprise SUEZ, pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de Corbeil-Essonnes arrive à échéance le 31 décembre 2021. La communauté d'agglomération Grand Paris Sud exerce depuis le 1^{er} janvier 2017, la

compétence eau potable sur l'intégralité du territoire et a donc repris, à cette date, la gestion liée aux communes de Corbeil-Essonnes, du Coudray-Montceaux, de Soisy-sur-Seine, de Morsang-sur-Seine et du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Saint-Germain-lès Corbeil et ses environs en sus des périmètres déjà gérés.

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart avec sa régie de l'eau est engagée dans une alternative au « tout privé ».

Un autre modèle de production publique et de gestion démocratique de l'eau est dès lors possible sur le territoire de Grand Paris Sud, et par conséquent pour les Corbeil-Essonnoises et Corbeil-Essonnois.

La production et la gestion de l'eau par la puissance publique, notamment à travers le renforcement d'une régie publique, garantissent des économies importantes pour les usagers (ménages, entreprises et administrations) et favorisent une transparence de gestion ainsi qu'une meilleure qualité de service public

La régie publique de l'eau de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud est un outil stratégique et précieux distribuant plus de 10 millions de m³ d'eau potable à environ 46 000 foyers et 8 700 établissements de 6 communes du territoire (Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Lisses, Bondoufle, Villabé et Grigny).

Les études menées par Grand Paris Sud démontrent qu'annuellement, une économie significative pour les usagers sur l'assainissement et l'approvisionnement en eau est possible.

D'après les études réalisées à la demande de Grand Paris Sud par les cabinets « SETEC » et « HYDRATEC », le prix possible de production de l'eau serait de 0,34€/m³, représentant une économie significative pour les populations de notre territoire aux revenus médians très fragiles et confrontées à la précarité, voire la pauvreté énergétique.

Le projet de territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud adopté le 23 juin 2017 mentionne que la vraie échelle de notre avenir est celle de la Terre et que cette prise de conscience est à associer à une politique d'écologie, de qualité de vie, qui combat les multiples dégradations de l'environnement avec une attention toute particulière à l'air et à l'eau.

La feuille de route 2019-2020 de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud approuvée en conférence des maires le 21 février 2019 mentionne que les prochaines échéances contractuelles doivent pousser l'agglomération à inventer de nouveaux modèles de développement innovants et transparents à travers l'extension de la régie publique de l'eau de la communauté d'agglomération.

Les deux présidents successifs de la communauté d'agglomération « Grand Paris Sud » se sont prononcés pour une maîtrise publique de l'eau.

Lors de la séance d'installation du conseil communautaire du 7 juillet 2020, le président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a rappelé que dans le cadre de la transition sociale et écologique du territoire, les ressources naturelles telles que l'eau étaient un bien commun, qui doit être assuré par une gestion publique.

Compte tenu de la définition en cours d'une politique communautaire cohérente sur la question de l'Eau qui doit amener à des économies pour les habitants de Grand Paris Sud, il convient :

- d'affirmer qu'il y a une urgence sociale, climatique et démocratique relatives aux questions de l'eau, besoin fondamental pour l'avenir de l'humanité et le développement des services publics de demain ;

- *d'affirmer le bienfondé pour les habitants du territoire, les services publics et les entreprises à intégrer un modèle d'approvisionnement, de production et de distribution publique de l'eau engendrant, de fait une augmentation du pouvoir d'achat pour les populations ;*
- *de demander à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, de créer les conditions d'une intégration effective de la commune de Corbeil-Essonnes dans la régie Eau de l'agglomération avant le mois de janvier 2022 ;*
- *d'exiger que l'eau, dans son intégralité, devienne un bien public et non une marchandise. »*

Le conseil municipal :

- **Affirme** le vœu d'un avenir public de l'eau sur le territoire de Corbeil-Essonnes et de Grand Paris Sud,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de l'Essonne et à monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

Fait et délibéré en séance, le 16 juillet 2020, et ont signé, au registre, les membres présents.

Bruno PIRIOU
MAIRE

PROJET

